



## /La Déclaration Préalable

**Ex. 1 : Extension inférieure à 20 m<sup>2</sup>**

**Ex. 2 : Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment**

**Ex. 3 : Lotissement de deux parcelles sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs**

## Ex. 1 : Extension inférieure à 20 m<sup>2</sup>

### DPI Plan de situation du terrain (obligatoire pour toute demande de DP)

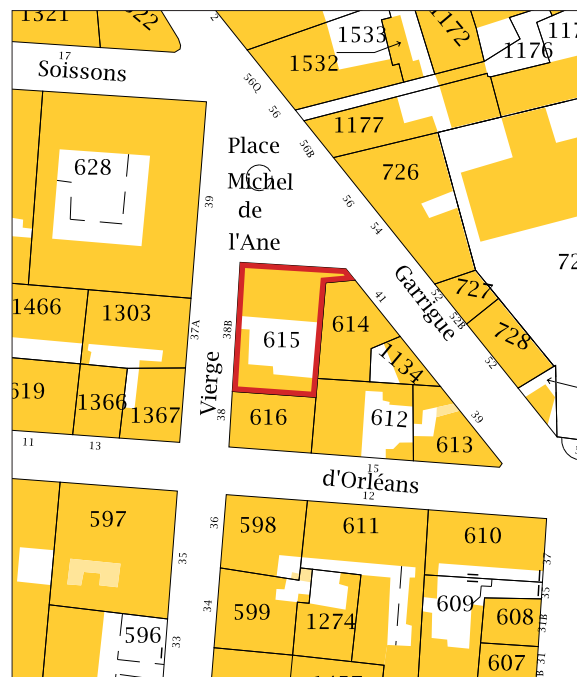
Il situe le terrain sur le territoire communal.

Supports : extrait de carte routière, carte IGN, plan cadastral.

Carte IGN



Plan cadastral



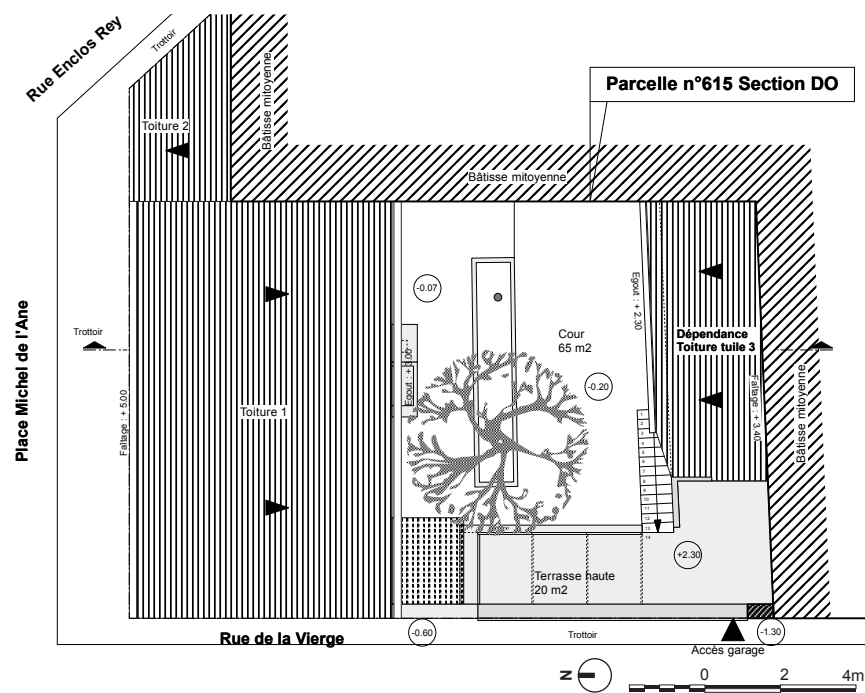
Ce document doit comporter :

- orientation (Nord) et échelle
- localisation du terrain
- points de vue à partir desquels les photos jointes au dossier ont été prises
- nom des voies desservant le terrain

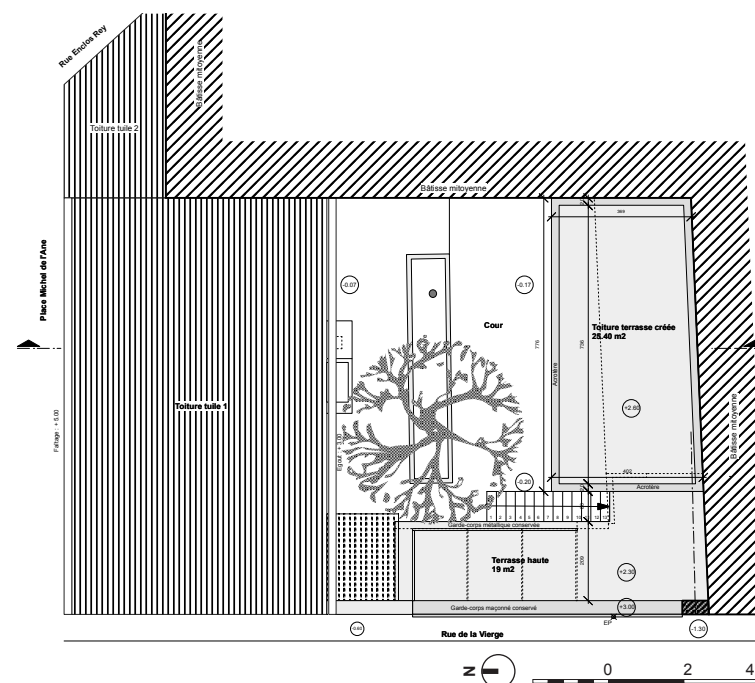
## DP2 Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

Il décrit le terrain et le projet. Il se peut que plusieurs plans soient nécessaires pour la bonne compréhension du projet.

Plan masse état initial



Plan masse état projeté



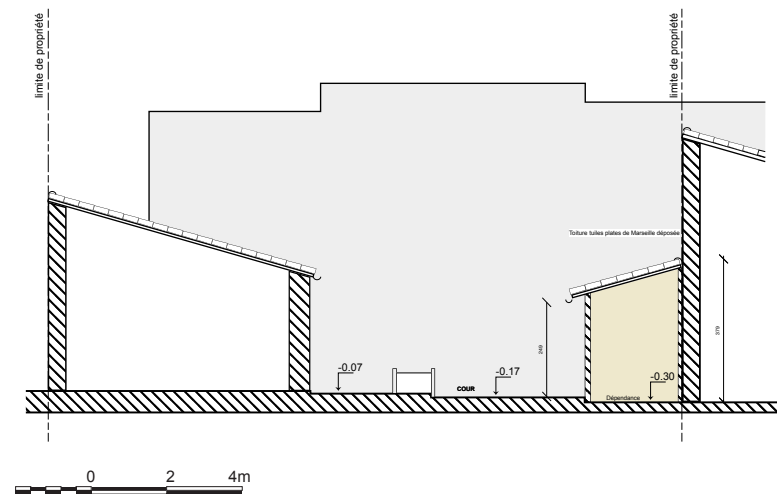
Ce document doit comporter :

- orientation (Nord) et échelle (à choisir en fonction de la complexité et la taille du terrain)
- limites séparatives cotées du terrain / voies de desserte nommées, accès et places de stationnement / clôtures existantes et projetées
- courbes de niveaux du terrain / côtes NGF • aménagements paysagers et plantations existantes et projetées
- dimensions et hauteurs des bâtiments existants, à démolir, à construire et leurs distances par rapport aux limites séparatives

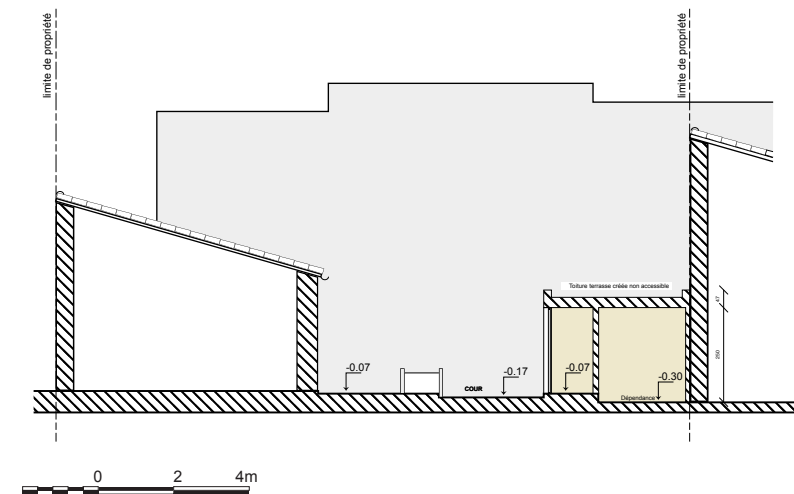
### DP3 Plan en coupe du terrain et de la construction

Il complète le plan de masse. Il permet de comprendre l'implantation du projet (construction et/ou démolition) et ses incidences sur le terrain avant projet. Il présente l'adaptation du projet au terrain en particulier si celui-ci est en pente. Il n'est pas nécessaire de dessiner l'organisation intérieure des espaces.

Coupe état initial



Coupe état projeté



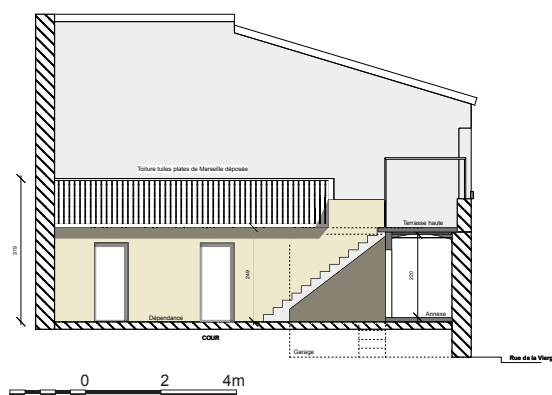
Ce document doit comporter :

- profils cotés du terrain avant et après travaux
- niveaux du projet - sol intérieur, faîtage, terrasse, gouttière...
- hauteurs des constructions par rapport au terrain naturel (terrain avant travaux)
- accès et limites de propriété
- échelle - identique à celle du plan de masse

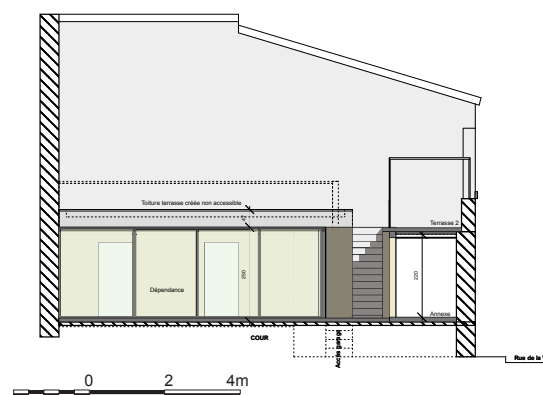
## DP4 Plan des façades et des toitures

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de votre construction. Si votre projet modifie la ou les façade(s) ou la toiture du bâtiment, représentez-en également son état initial.

Façade Nord sur cour état initial



Façade Nord sur cour état projeté



Ce document doit comporter :

- niveaux des sols
- hauteurs des constructions - gouttière, faîtage...
- dimension des ouvertures
- nature et les couleurs des matériaux apparents - toitures, murs, menuiseries...
- détails extérieurs : cheminées, éléments de décor, capteurs solaires...
- échelle - à choisir selon la complexité et la taille de la construction

### **DP5 Représentation de l'aspect extérieur de la construction**

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées. Cette pièce est à fournir uniquement si le plan des façades et des toitures (DP4) ne suffit pas pour montrer les modifications prévues par le projet.

*Cet exemple étant suffisamment clair et lisible avec les pièces DP2, DP3 et DP4, la DP5 n'est pas nécessaire à sa compréhension.*

### **DP6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement**

### **DP7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche**

### **DP8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain**

Ces pièces DP6, DP7 et DP8 sont exigées lorsque le projet crée ou modifie une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

*Cet exemple n'étant pas visible depuis l'espace public et ne se situant pas dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques, les pièces DP6, DP7 et DP8 ne sont pas exigées.*

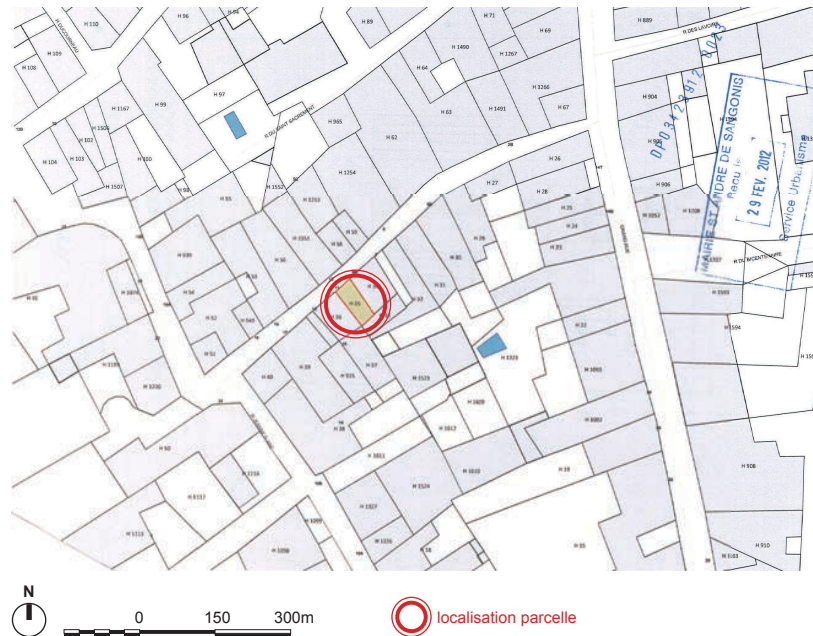
## Ex. 2 : Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment

**DPI** Plan de situation du terrain (*obligatoire pour toute demande de DP*)

Il situe le terrain sur le territoire communal.

Supports : extrait de carte routière, carte IGN, plan cadastral.

Plan cadastral



**DP2** Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

**DP3** Plan en coupe du terrain et de la construction

Ces pièces DP2 et DP3 sont exigées lorsque le projet crée ou modifie l'emprise au sol ou la volumétrie de la construction.

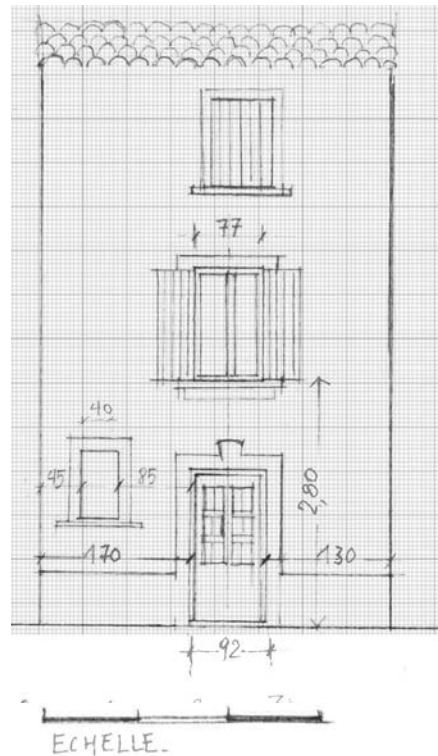
*Cet exemple ne modifiant ni l'une ni l'autre, les pièces DP2 et DP3 ne sont pas exigées.*



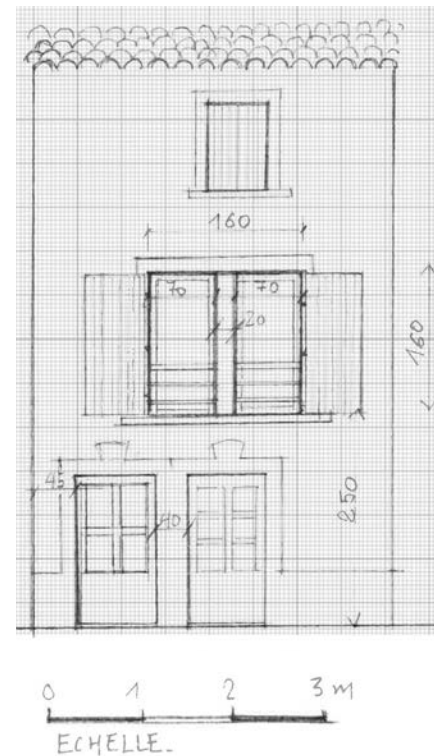
## DP4 Plan des façades et des toitures

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de votre construction. Si votre projet modifie la ou les façade(s) ou la toiture du bâtiment, représentez-en également son état initial.

Façade Nord sur rue état initial



Façade Nord sur rue état projeté



## DP5 Représentation de l'aspect extérieur de la construction

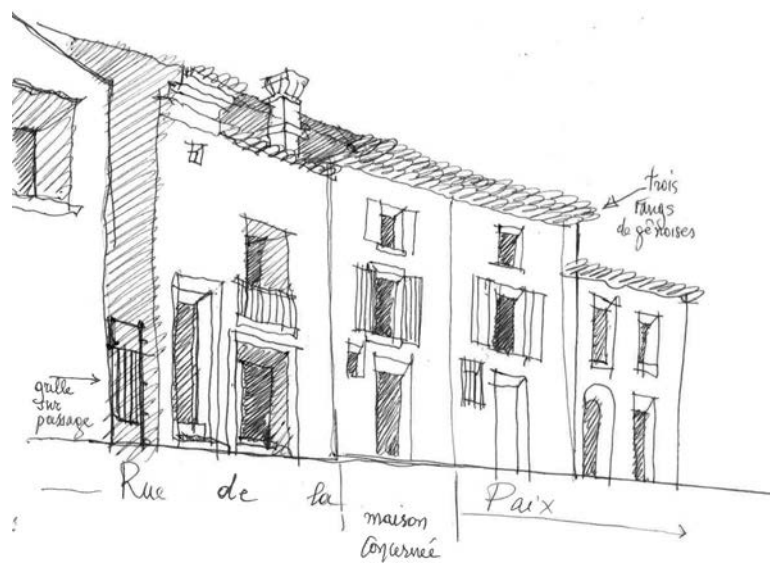
Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées. Cette pièce est à fournir uniquement si le plan des façades et des toitures (DP4) ne suffit pas pour montrer les modifications prévues par le projet.

*Cet exemple étant suffisamment clair et lisible avec cette DP4, la DP5 n'est pas nécessaire à sa compréhension.*

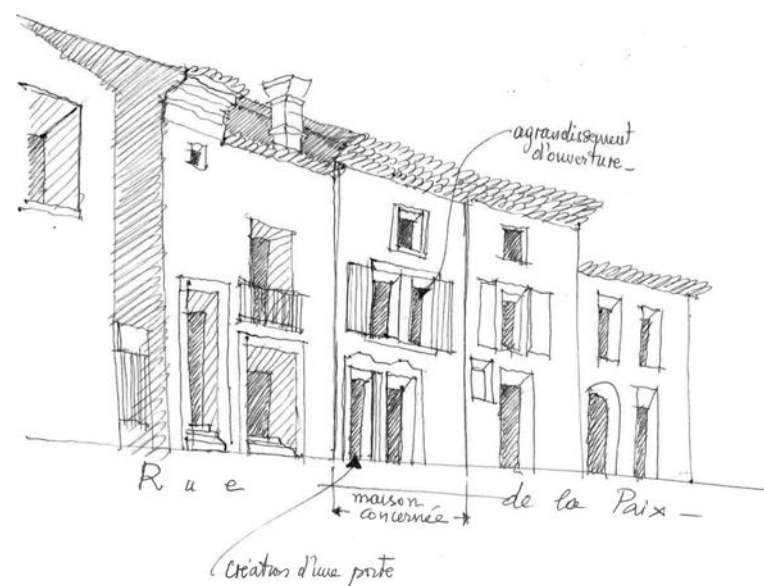
## DP6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Cette pièce est exigée lorsque le projet crée ou modifie une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Croquis Nord sur rue / état initial



Croquis Nord sur rue / état projeté



**DP7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche**

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui le jouxtent immédiatement.

Si le projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants...



**DP8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain**

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.



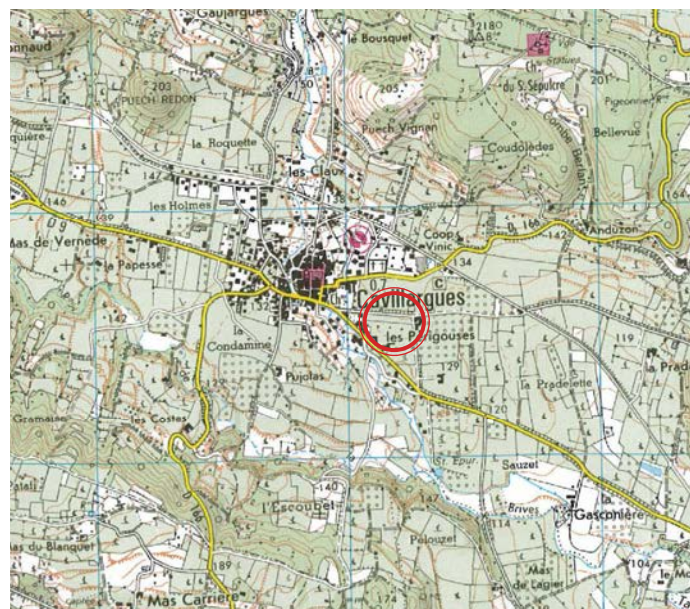
## Ex. 3 : Lotissement de deux parcelles sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs

**DPI** Plan de situation du terrain (*obligatoire pour toute demande de DP*)

Il situe le terrain sur le territoire communal.

Supports : extrait de carte routière, carte IGN, plan cadastral.

Carte IGN



Plan cadastral

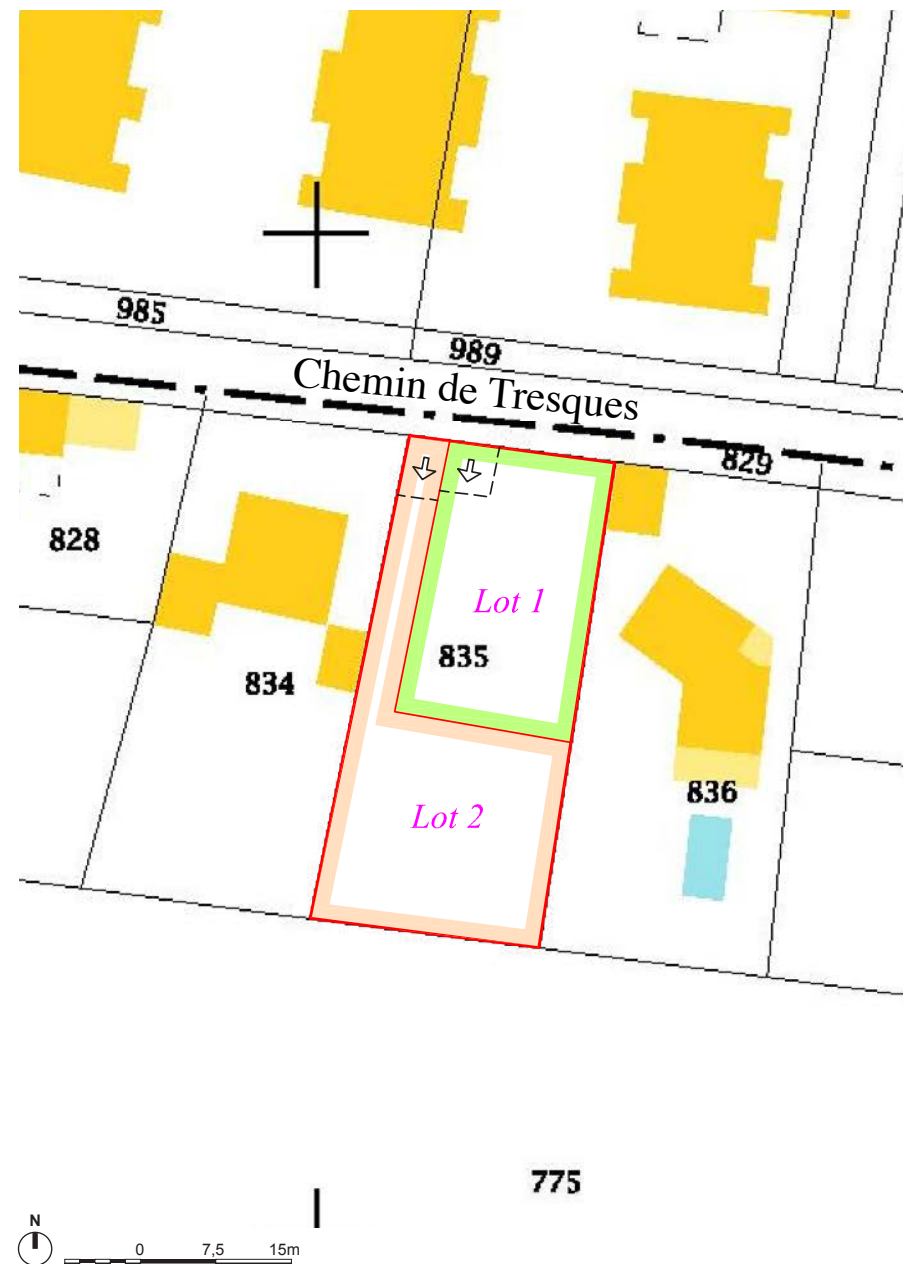


## DP9 Plan sommaire des lieux

Il permet d'avoir une vision précise de l'état actuel du terrain (avant la réalisation de votre projet).  
Le plan sommaire des lieux doit faire apparaître l'état initial du terrain et les bâtiments de toute nature existant sur celui-ci.

Ce document doit comporter :

- nom des rues
- accès et limites de propriété
- échelle



Plan sommaire des lieux

## DPI0 Croquis et plan coté dans les trois dimensions

Ces documents permettent d'apprécier l'intégration du projet d'aménagement par rapport au terrain et d'indiquer les divisions éventuelles projetées.

Le croquis doit représenter l'aménagement projeté et permet de vérifier sa bonne insertion.

Le plan coté dans les trois dimensions complète la description du projet envisagé par son adaptation au terrain et l'indication des divisions éventuelles.

Ce document doit comporter :

- niveaux des sols
- bornage du terrain ainsi qu'accès et limites de propriété et cotes
- lots identifiés
- plantations existantes
- murs et clôtures existants ainsi que leur configuration
- servitudes le cas échéant
- échelle - à choisir selon la complexité et la taille du projet

